

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024
DELIBERATION N° DE-2024-074**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-055), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2024-056), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL (à partir de la délibération DE-2024-077), M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2024-055), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. ARCOUET à M. UGALDE, M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DELOBEL à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-076), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO, Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALQUIE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUHART (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2024-055), M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUPREUILH (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ESTEBAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Vérifications et maintenance des systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des moyens d'extinction au gaz - Avenant n°1au marché conclu avec la société A.M.S..

Le 30 Décembre 2022, la Ville de Bayonne a notifié à la société A.M.S un marché public n° 22157 concernant les prestations de vérification, de maintenance préventive, corrective, d'assistance technique de dépannage, de modernisation et de formation à l'exploitation des systèmes de sécurité incendie SSI sur l'ensemble des différents sites de la Ville, d'une durée de quatre (4) ans, prenant fin le 31 décembre 2026 conformément à l'article 5.1 du cahier des clauses administratives particulières.

Il s'agit d'un marché composite comportant :

- des prestations ordinaires de vérifications réglementaires et de maintenance préventive pour l'ensemble des SSI, dont le montant était évalué sur 4 ans à 81 413,60 € HT ;
- des prestations de maintenance corrective dont le nombre est inconnu, et par conséquent, régies par les règles applicables aux accords-cadres à bons de commande, avec maximum de 140 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- soit un montant total de 221 413,60 € HT.

Dans le cadre des vérifications périodiques (sur la partie ordinaire du marché), les prestations subissent des modifications.

D'une part il convient de prendre en compte des ajouts et des modifications à la hausse des prestations prévues initialement.

Ainsi un nouveau site doit être pris en charge (maintenance), ce qui représente une plus-value de 1 680 € HT, alors que d'autres sites existants enregistrent des prestations de contrôle supplémentaire (maintenance de système de détection CO2 et maintenance de système de sécurité incendie) qui représentent une plus-value de 9 360 € HT

D'autre part il convient également de prendre en compte des suppressions de sites et des modifications à la baisse des prestations prévues initialement. Ainsi, des sites ont été abandonnés provisoirement le temps des travaux (musée Bonnat-Helleu et médiathèque), ce qui représente une moins-value de 7 790 € HT.

D'autres sites existants enregistrent des révisions à la baisse des prestations (suppression de remplacement de détecteurs suite au changement de la centrale incendie en 2023 et suppression de maintenance annuelle et d'échange de détecteurs et batteries suite à la suppression de 2 centrales incendies), ce qui représente une moins-value de 6 464 € HT.

Le détail de ces modifications est joint au projet d'avenant annexé à la présente délibération.

Le montant de l'avenant constitue une moins-value de 3 214 € HT soit une baisse de 3,95 % du montant initial du marché pour la partie ordinaire, et une baisse de 1,45% sur le montant global du marché.

Par conséquent les vérifications périodiques qui s'élevaient initialement sur 4 ans à 81 413,60 € HT s'élèvent désormais à 78 199,60 € HT.

Ainsi, le nouveau montant global du marché est ramené à 218 199,60 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société A.M.S l'avenant n°1 ci-annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services





AVENANT N°1 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : commandepublique@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>
<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

SARL A.M.S
RUE RUE PIERRE MAGNOL
MAS DE LA GARRIGUE
66600 RIVESALTES
Courriel : vincent.mallasen@ams66.com
SIRET : 45043197800029

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI) ET DES MOYENS D'EXTINCTION AU GAZ

Référence du marché : 22157

Date de la notification : 30/12/2022

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 02/01/2023 et jusqu'au 31/12/2026.

Montant initial du marché :

Détail des prestations	Montant HT sur 4 ans	Montant TTC sur 4 ans
Part ordinaire : Vérifications périodiques (maintenance préventive)	81 413,60 €	97 696,32 €
Part à bons de commande : Maintenance corrective	140 000,00 €	168 000,00 €
Total :	221 413,60 €	265 696,32 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : modification des prestations

Le présent avenant a pour objet de modifier les prestations prévues initialement au marché.

Dans le cadre des vérifications périodiques, les prestations subissent des modifications.

D'une part il convient de prendre en compte des ajouts et des modifications à la hausse des prestations prévues initialement.

Ainsi un nouveau site doit être pris en charge, ce qui représente une plus-value de 1 680 € HT, alors que d'autres sites existants enregistrent des prestations de contrôle supplémentaire (maintenance de système de détection CO2 et maintenance de système de sécurité incendie) qui représentent une plus-value de 9 360 € HT

D'autre part il convient également de prendre en compte des suppressions de sites et des modifications à la baisse des prestations prévues initialement. Ainsi, des sites ont été abandonnés provisoirement le temps des travaux (musée Bonnat Helleu et Médiathèque), ce qui représente une moins-value de 7 790 € HT.

D'autres sites existants enregistrent des révisions à la baisse des prestations (suppression de remplacement de détecteurs suite au changement de la centrale incendie en 2023 et suppression de maintenance annuelle et d'échange de détecteurs et batteries suite à la suppression de 2 centrales incendies), ce qui représente une moins-value de 6 464 € HT.

Le détail de ces modifications est joint en annexe.

Le montant de l'avenant constitue une moins-value de 3 214 € HT soit une baisse de 3,95 % de la part ordinaire du marché.

Par conséquent les vérifications périodiques qui s'élevaient initialement sur 4 ans à 81 413,60 € HT s'élèvent désormais à 78 199,60 € HT.

Le nouveau montant global du marché est ramené à 218 199,60 € HT.

Les prestations à exécuter par le titulaire du marché seront payées en fonction des prix inscrits dans les annexes jointes. Ces pièces font partie intégrante de l'avenant au marché.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE,
Conseiller municipal délégué à la commande publique
en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2024

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché
:

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI), DES MOYENS D'EXTINCTION AU GAZ ANNEES 2023 A 2026 - MARCHE 22157

ANNEXE A L'AVENANT N ° 1 DETAIL DES MODIFICATION

1. Nouveaux sites pris en charge :

- **815R AB Campus :**

Plus-value annuelle maintenance :

- **2024** : +560,00 € HT
- **2025** : +560,00 € HT
- **2026** : +560,00 € HT
- **TOTAL** : + **1 680,00 € HT**

Total des suppléments : 1 680,00 € HT

2. Sites abandonnées provisoirement le temps des travaux (réception entre 2025 et 2026) :

- **503A musée Bonnat Hélieu :**

Moins-value maintenance annuelle + remplacement détecteurs en 2024:

- **2024** : - 2 072,00 € HT
- **2025** : - 1 632,00 € HT
- **2026** : - 1 632,00 € HT
- **Total** : - **5 336,00 € HT**

- **612A médiathèque centrale:**

Moins-value maintenance annuelle + remplacement détecteurs en 2025 et batterie en 2024 :

- **2024** : - 898,00 € HT
- **2025** : - 818,00 € HT
- **2026** : - 738,00 € HT
- **Total** : - **2 454,00 € HT**

Total des suppressions : -7 790,00 € HT

3. Modification de prestation sur sites existants :

a) Plus-value :

- 001A Parking de la gare – maintenance système de détection CO2 rajouté :

Plus-value annuelle suite au contrôle supplémentaire : + 720,00 € HT

Plus-value sur les 3 années du marché restant : + **2 160,00 € HT**

- 201A centre technique municipal – maintenance système de sécurité incendie (SSI local serveur) :

Plus-value annuelle suite au contrôle supplémentaire : 240,00 € HT

Plus-value sur les 3 années du marché restant : + **720,00 € HT**

- 549A Parking St Claire – maintenance système de détection CO2 rajouté :

Plus-value annuelle suite au contrôle supplémentaire : + 720,00 € HT

Plus-value sur les 3 années du marché restant : + **2 160,00 € HT**

- 611A Parking Paulmy – maintenance système de détection CO2 rajouté :

Plus-value annuelle suite au contrôle supplémentaire : + 720,00 € HT
Plus-value sur les 3 années du marché restant : + **2 160,00 € HT**

- 642A Parking Tour de Sault – maintenance système de détection CO2 rajouté :
Plus-value annuelle suite au contrôle supplémentaire : + 720,00 € HT
Plus-value sur les 3 années du marché restant : + **2 160,00 € HT**

Total des plus-values : 9 360,00 € HT

b) Moins-value :

- **916A maison des associations :**
Changement de la centrale incendie de marque SIEMENS en 2023 par la marque ESSER et il n'est plus nécessaire de remplacer les détecteurs en 2024 :
Moins-value remplacement détecteurs pour l'année 2024 : - **2 880,00 € HT**

- **915A maison des Barthes :**
Suppression des 2 centrales incendie :
Moins-value maintenance annuelle + échange détecteurs et batteries :
 - 2024 : - 528,00 € HT
 - 2025 : - 2 528,00 € HT
 - 2026 : - 528,00 € HT
 - TOTAL : - **3 584,00 € HT**

Total moins-value : - 6 464,00 € HT

Récapitulatif	Montants
Total des suppléments	+ 1 680,00 € HT
Total des suppressions	- 7 790,00 € HT
Total de la plus-value	+ 9 360,00 € HT
Total moins-value	- 6 464,00 € HT
Total des modifications HT	- 3 214,00 €
Total des modifications TTC	- 3 856,80 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société AMS l'avenant n° 1 ci-annexé au marché n° 22157.